

Référent Harcèlement Moral, Sexuel et Agissement Sexistes



à définir



1 journée en présentiel

Dans un Office de Tourisme, la diversité des statuts — permanents, saisonniers, encadrants — et la forte dimension relationnelle des métiers nécessitent une vigilance accrue en matière de respect des personnes. La désignation d'un référent harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes répond à une obligation réglementaire, mais constitue surtout un levier structurant de prévention et de sécurisation des environnements de travail.

*Cette formation a pour objectif de permettre **au référent d'identifier** les situations à risque, de maîtriser le cadre juridique applicable et d'adopter les bons réflexes face à une alerte ou un signalement. Elle lui apporte des outils concrets pour accueillir la parole, orienter les victimes ou témoins et contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées.*

Elle s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer une culture professionnelle fondée sur le respect, la responsabilité partagée et la qualité de vie au travail.

INTERVENANTS

*La formation est dispensée par un formateur et consultant agréé par la **DREETS**, spécialiste des thématiques Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail. Il accompagne depuis de nombreuses années les équipes dirigeantes et les managers dans la prévention du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes, la gestion des situations sensibles et la mise en place de démarches de prévention durables au sein des organisations publiques et privées.*

LES OBJECTIFS

- Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d'assurer sa mission telle que définie par l'article L2314-1 du Code du Travail.
- Reconnaître les situations de harcèlement moral, les agissements et comportements sexistes, les prévenir et agir grâce à une démarche de prévention.

PUBLIC

Toute personne désignée par le CSE comme référent harcèlement

PRÉREQUIS

Connaissance des postes de travail de l'entreprise et des principaux risques.



Tout au long du parcours les apports seront illustrés par des situations concrètes issues du quotidien professionnel.

Ce parcours vise l'acquisition de compétences opérationnelles permettant au référent d'identifier les situations à risque, d'adopter les postures adaptées et de mobiliser les outils de prévention, d'alerte et d'accompagnement dans l'exercice de sa mission.

PROGRAMME

IDENTIFIER LE CADRE JURIDIQUE DU HARCELEMENT MORAL, SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

- Les textes du Code du Travail et la Loi en évolution
- Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail

LA PREVENTION DU HARCELEMENT MORAL, SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

- Repérer les situations à risques
- Identifier le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes

LES SOLUTIONS DE PREVENTION

- Élaborer et mettre en place la politique de prévention
- Mettre un terme au harcèlement et aux agissements sexistes
- Victime ou témoin : que faire ?
- Agir concrètement en cas de harcèlement ou d'agissement sexiste
- Mener un entretien avec la victime
- Lancer une médiation : principes et techniques

SUIVRE LA FORMATION



TOUT AU LONG DU PARCOURS

- Identifier les besoins des participants et renforcer leurs compétences et les outiller : repérage, prévention, traitement des situations.
- Clarifier les enjeux et obligations
- Combiner apports théoriques, cas pratiques et retours d'expérience pour **ancrer les réflexes via apports juridiques, cas pratique et situation dans le quotidien** des métiers du tourisme.



COMPETENCES ATTENDUS

- Identifier le cadre réglementaire du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes au travail
- Connaître les périmètres de la prévention du harcèlement et des agissements sexistes en entreprise
- Agir concrètement en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Formation interactive en présentiel avec méthodologie participative et interactive durant laquelle les participants sont sollicités :

- Exposés interactifs avec support visuel.
- Études de cas concrets.
- Échanges d'expériences entre participants
- Supports de cours numériques

PRÉCONISATIONS DE CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Le questionnaire de positionnement ne préjuge pas de l'atteinte des objectifs du stagiaire qui dépend, entre autres, des capacités d'apprentissage de chacun.
- La régularité du suivi des interventions.

SUIVI DE LA FORMATION

Un conseiller formation à l'écoute tout au long du programme.

Un suivi global maîtrisé du dossier administratif avec une assistante dédiée.

MODALITÉS

INSCRIPTION	SUIVI	ÉVALUATION
En amont de la formation : Un questionnaire de positionnement 10 jours avant la formation permet de déterminer les objectifs de formation et de valider l'inscription.	Feuille d'émargement reprenant les dates et les durées de chaque séance de formation. Remise d'une attestation de fin de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.	Pendant la formation : Évaluation formative en continu : observation des ateliers, feedback immédiat A la fin de la formation : Un test d'évaluation des acquis QCM Remplissage d'un questionnaire de satisfaction.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES DE FORMATION

- A définir
- de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h 00 (7 heures par groupe)

LIEU DE FORMATION

Dans nos ou vos locaux

TARIF PAR PARTICIPANT (groupe de 2 à 10 personnes)

- **A mutualiser selon les participants nets de taxe.** (Inclus frais de déplacement) - Exonération de TVA, article 261-4-4°a du CGI.
Cette formation peut être éligible aux financements OPCO.

ACCUEIL dans nos locaux



Notre site est accessible aux personnes en situation de handicap et accueillent tous les publics lors des temps de formation présentiels.

En cas de besoins spécifiques, vous avez la possibilité de **vous faire accompagner par notre Référent handicap** et ainsi organiser votre venue dans les meilleures conditions.

- Maria QUAGLIA - 04 58 340 010 / @ : m.quaglia@ot73smb.fr

NOUS CONTACTER



OT 73 SAVOIE MONT BLANC



formation@ot73smb.fr - 04 58 340 010 - : www.ot73smb.fr

Votre interlocuteur : QUAGLIA Maria

Chambéry, Le 10/02/2026. Validité de la proposition : 6 mois.

Règlement intérieur formations OT73 Savoie Mont Blanc consultable sur : www.ot73smb.fr

OFFICES DE TOURISME 73 SAVOIE MONT BLANC

Bâtiment Evolution - 25 rue Jean Pellerin - 73000 Chambéry

Tél : 04 58 34 00 10 - Courriel : contact@ot73smb.fr - Site web : www.ot73smb.fr

« Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 84 73 02144 73 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes »

Code APE : 7990Z – N° SIRET : 307 013 011 00043

INDICATEURS DE SATISFACTION ((Enquête réalisée auprès de nos apprenants sur l'année 2025) avec un taux de retour de 52%)

*Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif sur l'ensemble de nos actions de formation dispensées en 2025.
La formation objet du présent devis n'ayant pas encore été dispensée, elle ne dispose pas à ce jour d'indicateurs spécifiques.*

94 % des participants déclarent être en mesure d'appliquer les enseignements dispensés lors de la formation

94 % des participants déclarent la qualité des méthodes pédagogiques utilisées "très satisfaisante" ou "satisfaisante"

96 % Des participants déclarent que la formation a répondu à leur attentes